

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 8^e/08-07
Séance du 09 février 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 FEV. 2007

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU Vu la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des actions éducatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 53.815,12 € sera prélevée au chapitre 65, nature 6574 ou 65737, fonction 21 ou 221 du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
RÉCEVU LE 12 FEV. 2007
Pour le Conseil Général
Ludovic LIONS
Charles BUTTNER
LE PRESIDENT